

COLLOQUE

CO-ORGANISÉ PAR LE BUREAU STRUCTURES ET LA COMMISSION
OUVERTE STRUCTURES D'EXERCICE ET GESTION DES CABINETS

Mercredi 14 décembre de 14h à 18h

LE BON ASSOCIÉ

Présidé par **Jérôme Depondt**, avocat à la cour

1. LE BON ÉTAT D'ESPRIT

Les bonnes questions à se poser
Les crises entre associés

Jacques Mestre

2. Y A-T-IL UN STATUT IDÉAL ?

Comment devenir associé : directement ou avec des étapes successives – période d'essai avec apport en industrie et prêt à usage ou location de cabinet – entrée définitive par apport en capital ou apport en simple jouissance

Hervé Chemouli, avocat à la cour

L'entrée et la sortie de l'associé : patrimonialité contrôlée ou absence de patrimonialité

Jack Demaison, avocat à la cour

La rémunération de l'associé : autonomie et/ou solidarité – fixe et/ou variable – acomptes périodiques et compléments en fin de période

Phillippe Rochmann, avocat à la cour

3. LE COMPORTEMENT DU BON ASSOCIÉ

Les outils de gestion les logiciels de gestion des temps et l'associé – comptabilité analytique et budgétaire – comptes d'exploitation prévisionnels et prévisions de trésorerie – comparaison prévisions / réalisations, etc...

Guillaume Cazelles, avocat à la cour

Le financement du cabinet à court et long terme : le fonds de roulement et les prélèvements des associés sur la trésorerie du cabinet : financement de l'activité par les associés ou par la banque – réserves et /ou découvert bancaire – délai d'encaissement des factures – relances clients, etc...

Philippe Sixdenier, avocat à la cour

4. COMMUNICATION VEILLE ET DÉVELOPPEMENT

Olivier Bureth, avocat à la cour



MAISON DU BARREAU

2-4 rue de Harlay, 75001 Paris

INSCRIPTIONS

Christophe Der Agopian

Tél. : 01 44 32 47 27 ou courriel : bureaustructures@avocatparis.org

Paf : 30 €

Colloque validé au titre de la formation continue